

Didier Wouters

## La merlette et le Gloubi-boulga

Il est tôt. Je prends le café sur la terrasse. Derrière moi, un peu plus haut, la merlette nourrit ses petits. Elle a construit son nid, sur le volet en bois, dans l'encoignure du mur, à l'abri du laurier-sauce. Précédemment, elle avait édifié un autre nid, un peu plus loin, dans la haie où, comme fondation, elle avait choisi d'utiliser un vieux sac plastique, recyclant ainsi nos déchets industriels. Finalement, elle a opté pour le volet en bois et le BTP, pour protéger ses petits.

Pour assurer son besoin de protéger et le besoin de protection de sa progéniture, elle a eu besoin de sentir la sécurité d'un environnement humain, produit de ses institutions : la propriété privée avec la maison et la haie, l'entreprise industrielle avec le plastique.

Elles ne sont pas toutes comme cela les merlettes, mais celle-là pousse très loin le bouchon de l'anthropomorphisme.

Aux heures où Bruxelles poursuit sa croisade contre la désinstitutionnalisation... même les animaux proches de l'homme entrent en résistance, pour affirmer comme réalité tenace et intangible que l'homme n'est que social, et que le social n'est qu'institution.

Ce n'est pas moi qui le dis, c'est la merlette.

Un peu tiré par les plumes certes...mais cela permet pour le moins d'éviter de réduire l'institution aux murs des établissements et de s'éclairer de Fauconnet et de Mauss lorsqu'ils énoncent que « l'institution est en somme dans l'ordre social, ce qu'est la fonction dans l'ordre biologique ; et de même que la science de la vie est la science des fonctions vitales, la science de la société est la science

des institutions ainsi définies » (Fauconnet, Mauss, 1901, p 168). A leur suite, Durkheim nous permet d'enfoncer le clou dans la pensée molle du « Gloubi-boulga » technocratique (Casimir, l'Île aux enfants FR3, TF1 1970-1980) qui n'est malheureusement pas que bruxellois, lorsqu'il « appelle institution toutes les croyances et tous les modes de conduite institués par la collectivité » (Durkheim, (1901) 1983 ; p. XXII).

Donc, l'institution n'est pas les murs, et s'aventurer sur le terrain de la Protection de l'Enfance, c'est tenir compte de ce maillage fin, complexe et mouvant de nos institutions que sont la famille, le couple, le mariage, la filiation, la justice, l'enfance, l'adolescence, l'âge adulte, et bien d'autres... toutes ces représentations et croyances qui génèrent foultitude de modes de conduites concourant à définir en creux ce qu'est un enfant social et en quoi il doit être protégé.

Il sera donc ici demandé aux lecteurs plus qu'aux auteurs et il leur appartiendra d'enfiler d'un même élan l'ensemble incomplet des chas d'aiguilles qui leur sont ici proposés.

**Didier Wouters**, Directeur adjoint Protection de l'Enfance de la  
Sauvegarde du Nord.

## Bibliographie

Durkheim E.([1901], 1983), « Seconde préface », Les Règles de la méthode sociologique, Paris, PUF, p. XI-XXIV.

Fauconnet P., Mauss M. (1901) « Sociologie », La grande Encyclopédie, tome trentième, p.165-176.

L'Île aux enfants, ORTF (1974-1975), FR3 (1975), TF1 (1975-1982).